

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 59

12 janvier 2011

SOMMAIRE

ACCOMF S.à r.l.	2788	Colleoni Manufacture S.A.	2803
Acqua Marcia Finance S.A.	2792	Colleoni SA	2803
Ad Hoc Consulting S.A.	2788	Collignon Luxembourg S.à r.l.	2804
Adimco S.A.	2786	COMETAL-Constructions Métalliques S.A.	2803
Am Pesch S.à r.l.	2788	CPI Poland Holdings S.à r.l.	2806
An Hintges, S.à r.l.	2788	D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l.	2799
Annurca S.A.	2791	Monalie S.à r.l.	2832
Arthon S.A.	2791	Murmin Holding S.A.	2825
Arthon S.A.	2792	Nouvum Holding S.A.	2825
ASW Investments 2 S.à r.l.	2800	Nouvum Holding S.A.	2826
ASW Investments 3 S.à r.l.	2804	Nouvum Holding S.A.	2806
Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Simon S.à r.l.	2791	NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar	2809
Au Bon Marché	2786	ProLogis European Finance XVI S.à r.l. ..	2809
AWEVO S.A.R.L.	2807	ProLogis European Holdings XIV S.à r.l.	2810
Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l.	2786	ProLogis France CXVI S.à r.l.	2812
Blackstar Group Plc	2810	ProLogis France LIII S.à r.l.	2812
Blue Yulan S.A.	2813	ProLogis France LVI S.à r.l.	2812
Boucherie Meyrer S. à r. l.	2791	ProLogis France LXIII S.à r.l.	2826
Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl	2827	ProLogis France LXII S.à r.l.	2825
Campo-Sport S.A.	2798	ProLogis France LXIV S.à r.l.	2826
Capcam S.A.	2792	ProLogis France XLVI S.à r.l.	2826
Carolus Investment Corporation	2799	ProLogis Italy IX S.à r.l.	2827
Carrelages Lehnert Sàrl	2799	ProLogis Italy VIII S. à r.l.	2831
Carshop International S.A.	2803	ProLogis ITALY XX S.à r.l.	2832
Catalux S.A.	2799	ProLogis Italy XXVII, S.à r.l.	2832
Catalux S.A.	2800	ProLogis Italy XXXI S.à r.l.	2810
Cépages Participations S.A.	2800	ProLogis Italy XXXIV S.à r.l.	2809
Chapier, s.à r.l.	2800	ProLogis Netherlands XV S.à r.l.	2832
Cistelis S.A. SPF	2802		

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 11 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010160164/16.

(100184723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Au Bon Marché, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 39, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.743.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162576/10.

(100187968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.704.

In the year two thousand and ten, on twenty-fifth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Claudas Investments S.à.r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.368, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153.704, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1499 of the 22nd of July 2010 (the "Articles");

holding all the 40,000 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100.- each and representing 100% of the share capital of the Company;

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, lawyer, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

Resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 15 and article 16 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of December of one year to the thirtieth day of November of the following year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time."

" Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the thirtieth of November, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendment of the Articles are estimated without prejudice at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Claudas Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

étant l'associé unique ("Associé") de "Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.704, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 22 juillet 2010 (les "Statuts");

étant détentrice de toutes les 40.000 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- chacune et représentant 100% du capital social de la Société;

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution

L'Associé décide de modifier les articles 15 et 16 des Statuts de la Société, qui devront désormais être lus comme suit:

" Art. 15. Exercice Social.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour de décembre d'une année et se termine le trentième jour de novembre de l'année suivante.

15.2 Le ou les associés de la Société peuvent abrégé le délai de l'exercice social à tout moment."

"Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1 Chaque année, le trente novembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53070. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160194/97.

(100185146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Ad Hoc Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162581/10.

(100187856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Am Pesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 135.462.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010162583/10.

(100187817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

An Hintges, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 121.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010162584/13.

(100187608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ACCOMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.818.

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Crossover Credit Offshore Master Fund, Ltd, a Cayman Islands exempted company, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Cayman Islands, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Petra Mala, attorney, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 November 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the sole shareholder of ACCOMF Sàrl (formerly ACCF Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 135.818, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 February 2008, number 492, page 23589 (the "Company"). The articles of association were amended pursuant to:

- a deed of the undersigned notary dated 9 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 12 August 2009, number 1550, page 74380;

- a deed of the undersigned notary dated 13 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 8 September 2009, number 1728, page 82931.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to approve the interim financial statements of the Company established for the period from 1st January 2010 to 10th November 2010.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates for the period from the 1st January 2010 until the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder DECIDES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator Pandomus S.A. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, and registered with the Luxembourg trade and company registry under number B 146.540.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Estimation of the costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le quinzième jour de novembre,

Par-devant, Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Crossover Credit Offshore Master Fund, Ltd., une société exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Iles Cayman, (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Mlle Petra Mala, avocat, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est l'associé unique de ACCOMF Sàrl (antérieurement dénommé comme ACCF Sàrl), une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.818, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 février 2008, numéro 492, page 23589, (la «Société»). Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte du notaire soussigné en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 12 août 2009, numéro 1550, page 74380;

- suivant acte du notaire soussigné en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 8 septembre 2009, numéro 1728, page 82931.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 10 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique DÉCIDE de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer en tant que liquidateur Pandomus S.A., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. MALA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52271. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160159/120.

(100185106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Annurca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162585/10.

(100187874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Arthon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162587/10.

(100187828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Simon S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.262.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010162590/15.

(100187862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Boucherie Meyrer S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 55.925.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010162600/15.

(100187849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Arthon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162588/10.

(100187832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour Capcam S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2010162602/13.

(100187913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Acqua Marcia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 153.014.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ACQUA MARCIA FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1343 du 30 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial numéro 2213 du 19 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emanuele VECCHIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Giacomo BATTERA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.-Conversion de la Société en un organisme de titrisation régi par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et reconnaissance de cette conversion.

2.- Refonte complète des statuts de la Société, en ce compris de son objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra s'endetter et émettre des titres de créance, comme elle peut émettre des emprunts obligataires, en concordance avec les lois sur les sociétés commerciales et les lois et règlements en matière de titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra librement céder ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration de la Société, à condition cependant, si ces biens sont liés un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments, telles que modifiées de temps en temps.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

3.- Démission du commissaire aux comptes et décharge.

4.- Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la Société en un organisme de titrisation régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation. L'assemblée reconnaît que la Société est devenu un organisme de titrisation régi la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de refondre complètement les statuts de la Société, en ce compris son objet social, lesquels sont dorénavant rédigés comme suit:

«Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ACQUA MARCIA FINANCE S.A." (la "Société") qui aura le statut d'une société et organisme de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra s'endetter et émettre des titres de créance, comme elle peut émettre des emprunts obligataires, en concordance avec les lois sur les sociétés commerciales et les lois et règlements en matière de titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra librement céder ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration de la Société, à condition cependant, si ces biens sont liés un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments, telles que modifiées de temps en temps.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-), divisé en MILLE (1.000) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir du 30 juin 2010, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions qu'ils déterminent (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Les actions ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Toutes les actions émises par la Société et qui sont exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société sont des actions rachetables. Les actions souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"). Le rachat des actions d'un Compartiment (tel que défini dans l'article 7 ci-dessous) ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables comprenant le compte de prime d'émission) et qui sont le produit de la cession totale ou partielle et/ou de tout autre revenu du Compartiment y relatif. Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et n'auront ni de droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou de boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des actions d'un Compartiment fait conformément aux présentes dispositions respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital social souscrit, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par incorporation des réserves.

Sauf disposition contraire dans un pacte d'actionnaires tel qu'il pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, le prix de rachat des actions d'un Compartiment (le "Prix de Rachat") est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne nommée à cet effet par le conseil d'administration sur base de la valeur des actifs nets du Compartiment correspondant. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en espèces soit par une distribution en nature ou bien une partie en espèces et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des actions d'un Compartiment est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de ce Compartiment, celui-ci étant la valeur marchande de tous les actifs de ce Compartiment moins les dettes de ce Compartiment telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions d'un Compartiment déterminé émises par la Société ce jour même. La valeur marchande des actifs du Compartiment pourra être plus précisément définie sur toute autre base que le conseil d'administration considérera comme équitable et raisonnable.

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision en rapport avec la fixation du Prix de Rachat prise par le conseil d'administration est définitive et lie la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens et futurs.

Une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque actionnaire du Compartiment devant être racheté, à la dernière adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant à cet actionnaire le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le rachat des actions à la Société (cette notification est ci-après désignée une "Notification de Rachat"). Le Prix de Rachat des actions d'un tel Compartiment est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date de rachat.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives

s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers et lieront ceux-ci, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à quinze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée Générale des Détenteurs d'Actions Rattachées à un Compartiment Déterminé. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer pas à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions de l'article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandi à ces assemblées.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à l'unanimité des votes des actionnaires de la Société.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exemptant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. Le procès-verbal de telles décisions devra énoncer le motif de l'urgence. L'ensemble de ces documents feront preuve des décisions intervenues.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique de la Société et son objet, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère, selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet; suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil peuvent être conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur ou autre agent de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, directeur, ou autre agent de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée ou à effectuer par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou directeur devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Surveillance. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux actions en conformité avec la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 7 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 22. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.»

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que conformément au premier alinéa de l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 toutes les actions existantes et à souscrire ultérieurement sont et seront des actions rachetables.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui confère entière décharge de son mandat à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

ALTER AUDIT, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MONTAGNA, E. VECCHIO, G. BATTERA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53628. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160163/365.

(100185358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Campo-Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 64.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010162609/13.

(100187604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.B. Swirn Global (Lux) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010162627/12.

(100187394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Carolus Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010162605/10.

(100187666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Carrelages Lehnert Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 89.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010162610/13.

(100187496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Catalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010162612/10.

(100187656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Catalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010162613/10.

(100187663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Cépages Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162615/10.

(100187868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Chapier, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 1, Z.I. Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 19.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010162616/13.

(100187498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ASW Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 130.459.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ASW Investments 2 S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 130.459, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on the 15 June 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1990 of the 14 September 2007 and whose Articles of Incorporation were never modified.

There appeared

Radswell Limited, a limited company with registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated in the British Virgin Islands with company number 1382655 (the "sole Shareholder"), hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);

2. Appointment of Radswell Limited, a company incorporated in the British Virgin Islands, whose registered office is situated at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution:

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "ASW Investments 2 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.459, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1990 du 14 septembre 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu

Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B 1382655 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 500 (cinq cent) actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur ("le Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de se nommer en tant que liquidateur ("le Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée ("la Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société. L'Actionnaire Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40987. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010160188/120.

(100184985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010162618/13.

(100187985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Colleoni Manufacture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162622/10.

(100187871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Colleoni SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162623/10.

(100187865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Carshop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 102.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARSHOP INTERNATIONAL SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010162611/12.

(100187358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

COMETAL-Constructions Métalliques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niedercorn, rue Pierre Gansen.
R.C.S. Luxembourg B 72.212.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010162625/15.

(100187845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Collignon Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 101.830.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162624/10.

(100188012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ASW Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 130.470.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ASW Investments 3 S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 130.470, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on the 15 June 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1992 of the 14 September 2007 and whose Articles of Incorporation were never modified.

There appeared:

Radswell Limited, a limited company with registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated in the British Virgin Islands with company number 1382655 (the "sole Shareholder"), hereby represented by Mr Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
 2. Appointment of Radswell Limited, a company incorporated in the British Virgin Islands, whose registered office is situated at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 5. Miscellaneous.

III. The sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution:

The sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "ASW Investments 3 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130.470, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1992 du 14 septembre 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B 1382655 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 500 (cinq cent) actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
 2. Nomination de Radswell Limited, avec son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur ("le Liquidateur");
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
 5. Divers.
- III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de se nommer en tant que liquidateur ("le Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée ("la Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le

Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société. L'Actionnaire Unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40988. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010160189/121.

(100185025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

CPI Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010162626/11.

(100187458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Nouvum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162759/12.

(100187452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

AWEVO S.A.R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.060.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc VOLPEZ, né le 21 avril 1953 à Bar-le-Duc (France) demeurant 19 boucle de Selancy, F-57100 Manom, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la création, l'hébergement, l'infogérance de sites Internet et d'applications informatiques, la conception, l'édition, la diffusion de logiciels, la création de présentations multimédia, d'écrans de veille et d'autres produits et services dans le domaine de l'informatique, la création et la vente d'espaces publicitaires en ligne, la diffusion d'e-mailing ainsi que la maintenance et le support téléphonique applicatif.

La société a également pour objet la vente de prestations d'audits, de référencement de sites web, le développement d'applications web et intranet; de même que la mise en œuvre et l'hébergement d'applications basées sur le concept du «cloud computing» (déportation sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement localisés sur le poste utilisateur). La société peut faire le commerce de tout matériel informatique et d'équipement de bureau ainsi que vendre en ligne, par le biais de site(s) Internet, tous produits et prestations se rattachant à l'objet de la société.

La société peut prêter, dans le domaine d'activité qui est le sien, toutes activités de chargé de cours.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle, immobilière ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect. La société peut emprunter sous toutes les formes.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "AWEVO S.A.R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour

cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Luc VOLPEZ, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.400 Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Jean-Luc VOLPEZ, né le 21 avril 1953 à Bar-le-Duc (France) demeurant 19, boucle de Selancy, F-57100 Manom.

Il est nommé au poste de gérant pour une durée illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 10, rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52975. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010160192/138.

(100185017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010162760/11.

(100187392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis Italy XXXIV S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162770/15.

(100187901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis European Holdings XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ProLogis Italy XXXI S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162771/15.

(100187907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Blackstar Group Plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in her capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "BLACKSTAR GROUP PLC", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney conferred to her by the board of directors of the said company in written resolutions of the directors passed as of November 18th, 2010.

The certified copy of the written resolutions of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "BLACKSTAR GROUP PLC", R.C.S. Luxembourg B 114.318, which transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from January 27th, 2006, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, who acted in replacement of her colleague Maître AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 913 and 914 of May 10th, 2006.

2) The Articles of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 10th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) In an extraordinary general meeting held on 10th May 2010 before the undersigned notary the Board of Directors has been authorized to redeem up to 11,862,889 Ordinary Shares within a period expiring on 10 August 2011 or, if sooner, at the end of the Annual General Meeting of the Company to be held in 2011 except in relation to the purchase of Ordinary Shares the contract for which was concluded before such date and which will or may be executed wholly or partly after such date and that the Ordinary Shares bought back in terms of this resolution be cancelled at the relevant time and that any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners be hereby appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any Ordinary Shares bought back in accordance with the terms of this resolution.

4) Following this authorisation the Board of Directors of the company in its foresaid resolution resolved to redeem 1.000.000 ordinary shares of £0.67 each in the capital of the Company held by the Company itself, by way of a reduction of £670.000 in the subscribed capital of the Company.

5) As a consequence of the above mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company has an issued capital of £50.130.199,31 divided into 74.821.193 ordinary shares having a par value of £0.67 each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "BLACKSTAR GROUP PLC", ayant son siège social à L2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 18 novembre 2010.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Laquelle comparante, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "BLACKSTAR GROUP PLC", R.C.S. Luxembourg B 114.318, a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, par acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006.

2) Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentaire en date du 10 mai 2010 le Conseil d'Administration a été autorisé à racheter en tout 11.862.889 d'Actions Ordinaires endéans une période expirant le 10 août 2011 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en 2011 excepté en relation avec l'achat d'Actions Ordinaires dont le contrat a été conclu avant cette date et qui sera ou pourra être exécuté en totalité ou partiellement après cette date et que les Actions Ordinaires rachetées suivant les conditions de la présente résolution soient annulées en temps voulu et que tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par les présentes mandaté pour comparaître pardevant un notaire luxembourgeois pour modifier les Statuts pour refléter les changements résultant de l'annulation des Actions Ordinaires rachetées suivant les dispositions de la présente résolution.

4) Suite à cette autorisation le Conseil d'Administration de la société dans sa prédite résolution a décidé de racheter 1.000.000 d'actions ordinaires de £0,67 chacune dans le capital de la Société détenues par la Société elle-même par le biais d'une réduction de £670.000 dans le capital souscrit de la Société.

5) Comme conséquence de la résolution ci-dessus mentionnée, l'article 5.1, des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« 5.1. La Société a un capital versé de £50.130.199,31 divisé en 74.821.193 actions ordinaires de £0,67 chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52553. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160197/100.

(100185133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ProLogis France CXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162774/14.

(100187903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis France LIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162775/14.

(100187646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis France LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162776/14.

(100187644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Blue Yulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.076.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Blue Yulan Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cyprus with company number HE 170919 and having its registered office at 10 Diomidious Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, P.C. 2024 Nicosia, Cyprus (the Company).

The meeting is chaired by Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented by virtue of forty-four (44) proxies given under private seal in September 2010, and the number of their shares are shown on an attendance list, duly signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at fifty-three million six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight (53.624.998) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The following documents were submitted to the meeting:

- (a) A certified copy of the articles of association of the Company.
- (b) A certificate of incorporation of the Company issued by the Registrar of Companies of Cyprus.
- (c) A copy of the minutes of the Company's shareholder's resolutions dated March 6, 2010.
- (d) A certified copy of the shareholders' register of the Company.
- (e) A certified copy of a certificate of consent for the continuation of a company outside the Republic of Cyprus dated October 25, 2010.
- (f) A certified copy of the balance sheet of the Company dated September 30, 2010.
- (g) An audit report of the Company dated October 28, 2010.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

(1) To acknowledge the transfer of the registered office of the Company from Cyprus to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) To adopt and confirm the Luxembourg law form of a public limited liability company (société anonyme).

(3) To change the Company's name from "Blue Yulan Limited" into "Blue Yulan S.A."

(4) To adopt new articles of association.

(5) To fix the registered office of the Company.

(6) To appoint with immediate effect and for a period of six (6) years the following persons as category B directors of the Company:

- Mr. Alan Dundon, Company Director, born on April 18, 1966, in Dublin, Ireland, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mr. Ronald Chamielec, Company Director, born on November 22, 1971, in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Mr. José Correia, Company Director, born on October 4, 1971, in Palmeira Braga, Portugal, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Ms. Géraldine Schmit, Company Director, born on November 12, 1969, in Messancy, Belgium, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

(7) To acknowledge that further to the above mentioned appointments, the board of directors of the Company will be composed as follows for six (6) years:

Category A Directors:

- Mr. Michael Hannan, Company Director, born on December 17, 1940 in Dublin, Ireland, residing at Sunnymead, The Ward, Co. Dublin, Ireland;
- Mr. Walter Furlong, Company Director, born on April 14, 1956 in Wexford, Ireland, residing at Dranagh Lower Caim, Enniscorthy, Country Wexford, Ireland;
- Mr. Oran McGrath, Company Director, born on July 10, 1968 in Dublin, Ireland, residing at Landscape House, Drinagh, Co. Wexford, Ireland.

Category B Directors:

- Mr. Alan Dundon, prenamed,
- Mr. Ronald Chamielec, prenamed,
- Mr. José Correia, prenamed,
- Ms. Géraldine Schmit, prenamed.

(8) To appoint with immediate effect and for a period of six (6) years Mr. Oran McGrath, prenamed, as chairman of the board of directors.

(9) To appoint with immediate effect and for a period of six (6) years KPMG, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as statutory auditor of the Company.

V. The chairman reports to the meeting that the shareholders took resolutions on March 6, 2010 as referred to in III. (c) above, whereby they resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered seat of the Company out of Cyprus, and to set up the registered office of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer, with immediate effect the registered office of the Company from Cyprus to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a public limited liability company for the Company.

Third resolution

The meeting decides to change the Company's name from "Blue Yulan Limited" to "Blue Yulan S.A.".

Fourth resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited liability company under the name of "Blue Yulan S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present Articles of incorporation (hereinafter, the articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries,

affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Luxembourg. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at fifty-three million six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 53.624.998,00) represented by fifty-three million six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight (53.624.998) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The authorized capital, including the subscribed share capital, is set at sixty million United States Dollars (USD 60.000.000,00) represented by sixty million (60.000.000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors and in accordance with the Law. The board of directors is specifically authorized to proceed to issue such authorized shares without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the board of directors passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares in registered form.

The shares are freely transferable, unless otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members either shareholders or not which shall be divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Directors and Category B Directors, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders and are subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The shareholders appointing the Board of Directors shall elect a chairman among the members of the Board of Directors (hereinafter, the Chairman) for a period not exceeding six (6) years.

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director of any category may be represented by another member of the Board of Directors of any category, and a member of the Board of Directors of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present and/or represented by proxies, including at least the presence or the representation of two (2) Category A Directors and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the directors, including at least the favourable vote of two (2) Category A Directors and of one (1) Category B Director. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company and subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

All powers not expressly reserved by law or by the articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements and as subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two (2) Category A Directors and one (1) Category B Director.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the first Monday of the month of December at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 14. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 16. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Law, the articles or any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 17. Any resolutions aiming to amend the articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented, unless as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented, unless as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Art. 18. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 19. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title V. - Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. - Accounting year - Allocation of profits

Art. 21. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made pro rata to their shareholding, safe as otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

Title VIII. - General provision

Art. 24. All matters not governed by the articles or by any shareholders agreement that may be entered into from time to time between the shareholders are to be construed in accordance with the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Fifth resolution

The meeting resolves to fix the registered seat of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as category B directors with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting of the Company to be held on 2016:

- Mr. Alan Dundon, prenamed,
- Mr. Ronald Chamielec, prenamed,
- Mr. José Correia, prenamed,
- Ms. Géraldine Schmit, prenamed.

Seventh resolution

The meeting resolves to acknowledge that further to the above mentioned appointments the board of directors of the Company shall be composed as follows until the annual general meeting of the Company to be held on 2016:

Category A Directors:

- Mr. Michael Hannan, prenamed;
- Mr. Walter Furlong, prenamed;
- Mr. Oran McGrath, prenamed.

Category B Directors:

- Mr. Alan Dundon, prenamed,
- Mr. Ronald Chamielec, prenamed,
- Mr. José Correia, prenamed,
- Ms. Géraldine Schmit, prenamed.

Eighth resolution

The meeting resolves to appoint Mr. Orlan McGrath, prenamed, as chairman of the board of directors, with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting of the Company to be held on 2016.

Ninth resolution

The meeting resolves to appoint KPMG, prenamed, as statutory auditor with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting of the Company to be held on 2016.

Valuation

The net assets of the Company are valued to sixty-one million fifteen thousand nine hundred nine United States Dollars (USD 61.015.909,00).

Such valuation is made by the directors of the Company and subject to an independent auditor's report, established by Mr. Jean Bernard Zeimet, auditor, born on March 5, 1953 in Luxembourg, having his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, which report concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed, nothing has come to our attention which causes us to believe that the total value of the transformation of BLUE YULAN Limited, a Cyprus private company into a Luxembourg joint stock company does not correspond at least to the share capital of the Company, in USD as required by article 182 of the Luxembourg corporate law of August 10, 1915, as modified."

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Blue Yulan Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, immatriculée sous le numéro HE 170919, et ayant son siège social au 10 Dlomidious Street, Alphamega Akropolis Building, 3rd Floor, Office 401, P.C.C 2024 Nicosia, Chypre (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Gael Toutain, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Suzana Guzu, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Suzana Guzu, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de quarante-quatre (44) procurations sous-seing privé données en septembre 2010, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinquante-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 53.624.998,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Les documents suivants ont été soumis:

- (a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;
- (b) Un certificat de constitution de la Société émis par le Registre des Sociétés de Chypre;
- (c) Une copie des résolutions des actionnaires de la Société en date du 6 mars 2010;
- (d) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société;
- (e) Une copie certifiée conforme du certificat de consentement à la continuation d'une société en dehors de la République de Chypre au 25 octobre 2010;
- (f) Une copie certifiée conforme du bilan de la Société au 30 septembre 2010; et
- (g) Un rapport d'audit de la Société au 28 octobre 2010.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- (1) Reconnaître le transfert du siège social de la Société de Chypre à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (2) Adopter et confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme;
- (3) Changer la dénomination sociale de la Société de «Blue Yulan Limited» en «Blue Yulan S.A.»;
- (4) Adopter les nouveaux statuts;
- (5) Etablir le siège social de la Société;
- (6) Nommer avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société:
 - M. Alan Dundon, Administrateur de Société, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
 - M. Ronald Chamielec, Administrateur de Société, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
 - M. José Correia, Administrateur de Société, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
 - Mme Géraldine Schmit, Administrateur de Société, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- (7) Reconnaître que suite aux nominations sus mentionnées, le conseil d'administration de la Société se composera désormais comme suit pour six (6) ans:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Michael Hannan, Administrateur de Société, né le 17 décembre 1940 à Dublin, Irlande, résidant à Sunnymead, The Ward, Co. Dublin, Irlande;

- M. Walter Furlong, Administrateur de Société, né le 14 avril 1956 à Wexford, Irlande, résidant à Dranagh Lower Caim, Enniscorthy, Country Wexford, Irlande;

- M. Oran McGrath, Administrateur de Société, né le 10 juillet 1968 à Dublin, Irlande, résidant à Landscape House, Drinagh, Co. Wexford, Irlande.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, prénommé;

- M. Ronald Chamielec, prénommé;

- M. José Correia, prénommé;

- Mme Géraldine Schmit, prénommée.

(8) Nommer avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans M. Oran McGrath, prénommé, comme président du conseil d'administration.

(9) Nommer avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans KPMG, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire de la Société.

V. Le président rapporte à l'assemblée que les actionnaires ont pris des résolutions le 6 mars 2010 comme référé au point III. (c) ci-dessus, par lesquelles ils ont résolu, en vue au renforcement de la capacité de la Société de poursuivre ses activités en cours d'une façon efficace, de transférer la siège social de la Société hors de Chypre et d'établir le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de Chypre à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Blue Yulan Limited» en «Blue Yulan S.A.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Blue Yulan S.A.» (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, dans le Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (USD 53.624.998,00) représenté par cinquante-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (53.624.998) actions d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

En plus du capital social souscrit, un capital autorisé est fixé à soixante millions de Dollars Américains (USD 60.000.000,00) représenté par soixante millions (60.000.000) d'actions avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions libérées avec ou sans prime d'émission, payées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles par capitalisation de créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration et en conformité avec la Loi. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission d'un tel capital autorisé sans réserver de droit préférentiel de souscription aux nouveaux actionnaires pour l'émission de nouvelles actions. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou agent, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie des montants de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque acte authentique passé par le conseil d'administration afin de rendre effective l'augmentation du capital sociale souscrit, le présent article sera considéré comme automatiquement amendé afin de refléter le résultat d'une telle action.

En plus du capital social souscrit, il est constitué un compte de prime pour chaque classe d'action dans lequel tout montant de prime payé sur toute action de cette classe en plus de sa valeur nominale est transférée.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles, sauf s'il en est disposé autrement dans un pacte d'actionnaires signé occasionnellement par les actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, ils sont dans l'obligation de désigner une seule personne en tant que leur représentant à l'égard de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non divisés en deux (2) catégories, respectivement dénommées Administrateur de Catégorie A et Administrateur de Catégorie B, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires et sont sujets à tout pacte d'actionnaires qui pourront être signés occasionnellement par les actionnaires.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (ciaprès, le Président) pour une période n'excédant pas six (6) ans.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins cinq (5) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration de toute catégorie, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs de toute catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente et/ou représentée par procurations, incluant au moins la présence ou la représentation de deux (2) administrateurs de Catégorie A et d'un (1) administrateur de Catégorie B. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à la majorité simple, incluant au moins le vote favorable de deux (2) administrateurs de Catégorie A et d'un (1) administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le Président a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société et à tout pacte d'actionnaires pouvant être signé occasionnellement par les actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales et conformément à tout pacte d'actionnaires qui pourront être signés occasionnellement par les actionnaires.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou les signatures conjointes de deux (2) administrateurs de Catégorie A et d'un (1) administrateur de Catégorie B.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de décembre au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise

en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 15. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires signés occasionnellement par les actionnaires les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 17. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté, sauf si tout pacte d'actionnaires signé occasionnellement par les actionnaires n'en dispose autrement et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés à moins qu'un pacte d'actionnaires pouvant être signé occasionnellement par les actionnaires n'en dispose autrement.

Art. 18. Cependant, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 19. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre V. - Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Conformément à tout pacte d'actionnaires signé occasionnellement par les actionnaires, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la disparition de la Société, toute distribution faite aux actionnaires le sera au prorata de leur participation dans la Société, sauf disposition contraire dans tout pacte d'actionnaires signé occasionnellement par les actionnaires.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts ni dans tout pacte d'actionnaires signé occasionnellement par les actionnaires, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de catégorie B avec effet immédiat et pour une période courant jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016:

- M. Alan Dundon, prénommé;
- M. Ronald Chamielec, prénommé;
- M. José Correia, prénommé;
- Mme Géraldine Schmit, prénommée.

Septième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que suite aux nominations sus mentionnées, le conseil d'administration de la Société se composera désormais comme suit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en 2016:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Michael Hannan, prénommé;
- M. Walter Furlong, prénommé;
- M. Oran McGrath, prénommé.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Alan Dundon, prénommé;
- M. Ronald Chamielec, prénommé;
- M. José Correia, prénommé;
- Mme Géraldine Schmit, prénommée.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Oran McGrath, prénommé, comme président du conseil d'administration, avec effet immédiat et pour une période courant jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer KPMG, prénommée, comme commissaire avec effet immédiat et pour une période courant jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

Estimation

Les actifs nets de la Société sont évalués à soixante et un millions quinze mille neuf cent neuf Dollars Américains (USD 61.015.909,00).

Une telle estimation est effectuée par les administrateurs de la Société et sujette au rapport d'un commissaire indépendant, établi par M. Jean-Bernard Zeimet, auditeur, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, lequel rapport conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui pourrait nous laisser penser que la valeur totale de la transformation de Blue Yulan Limited, une société à responsabilité limitée chypriote en une société anonyme luxembourgeoise ne correspond pas au moins au capital social de la Société, en Euro, moins les pertes reportées.»

Le rapport sus mentionné, rapporté ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte aux fins d'enregistrements auprès des autorités compétentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ six mille euros (€ 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Toutain, Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13418. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010160198/655.

(100185362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ProLogis France LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162777/14.

(100187540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Murmin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.822.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MURMIN HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010162751/12.

(100187931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Nouvum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010162757/12.

(100187444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Nouvum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 97.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010162758/12.

(100187447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis France LXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010162778/14.

(100187890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis France LXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010162779/14.

(100187886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis France XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
 ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant
 Représenté par Gareth Alan Gregory
 Gérant

Référence de publication: 2010162780/14.

(100187547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis Italy IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 87.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.
 ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant
 Représenté par Gareth Alan Gregory
 Gérant

Référence de publication: 2010162781/14.

(100187542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
 R.C.S. Luxembourg B 63.922.

In the year two thousand and ten, on the third day of November.

Before us Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 63922, incorporated before Maître Frank BADEN, civil law notary, residing at this time in Luxembourg, on 30 March 1998, published in the Mémorial C number 473 of 29 June 1998 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of associations have been amended for the last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, prenamed, on 27 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 939 of the 5 May 2009.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Michael MBAYI, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Ms. Coralie PAUWELS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer Mr. François BROUXEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

In accordance with the attendance list attached to these minutes, the board of the meeting confirmed that all shareholders holding all the shares in the Company were present or represented. All the shareholders acknowledged having been duly convened and, insofar as the same was necessary, waived any publication and any right or action deriving from the absence of invitations to attend.

The attendance sheet is signed "ne varietur" by the board of the meeting and the undersigned notary and is attached to the present minutes.

The Chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

I. According to the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital of four billion five million four hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 4,005,428,000) represented by four million five thousand four hundred twenty-eight (4,005,428) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, were duly or rightfully represented at the meeting and could effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the present meeting was as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million three hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 112,345,000.-) so as to bring it from its present amount of four billion five million four hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 4,005,428,000) represented by four million five thousand four hundred twenty-eight (4,005,428) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, to the new amount of four billion one hundred seventeen million seven hundred seventy-three thousand (GBP 4,117,773,000.-)

represented by four million one hundred seventeen thousand seven hundred seventy-three (4,117,773) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each.

2) Issue of one hundred twelve thousand three hundred forty-five (112,345) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

3) Subscription and payment of forty-eight thousand one hundred ninety-six (48,196) shares of the Company, by CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE S.à r.l. by contribution of a Promissory Note amounting forty-eight million one hundred ninety-six thousand British Pounds (GBP 48,196,000.-).

4) Subscription and payment of sixty-four thousand one hundred forty-nine (64,149) shares of the Company, by CABLE & WIRELESS GLOBAL HOLDING LIMITED by contribution of a Promissory Note amounting sixty-four million one hundred forty-nine thousand British Pounds (GBP 64,149,000.-).

5) Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said increase of the corporate capital of the Company.

6) Miscellaneous.

Then, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, having given its approval to such proposals from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberates and passes via a unanimous vote, the following resolution:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million three hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 112,345,000.-) so as to bring it from its present amount of four billion five million four hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 4,005,428,000.-) represented by four million five thousand four hundred twenty-eight (4,005,428) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, to the new amount of four billion one hundred seventeen million seven hundred seventy-three thousand (GBP 4,117,773,000.-) represented by four million one hundred seventeen thousand seven hundred seventy-three (4,117,773) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved that the Company issues one hundred twelve thousand three hundred forty-five (112,345) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., a company validly existing as a private limited company under the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 72450, duly represented by Mr. François BROUXEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe forty-eight thousand one hundred ninety-six (48,196) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each and to make payment in full for such new shares by the contribution of a promissory note issued by Cable & Wireless Global Holding Limited amounting fortyeight million one hundred ninety-six thousand British Pounds (GBP 48,196,000.-) (the "First Promissory Note").

Cable & Wireless Global Holding Limited, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Waterside House, Longshot Lane, GB – RG12 1XL Berkshire, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 3740694, duly represented by Mr. François BROUXEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe sixty-four thousand one hundred forty-nine (64,149) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each and to make payment in full for such new shares by the contribution of a promissory note issued by Cable & Wireless Global Holding Limited amounting sixty-four million one hundred forty-nine thousand British Pounds (GBP 64,149,000.-)(the "Second Promissory Note").

A valuation letter was issued, wherein the First Promissory Note and the Second Promissory Note contributed have been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied described above:

- the value of the First Promissory Note is at least equal to the number and nominal value of forty-eight thousand one hundred ninety-six (48,196) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

- the value of the Second Promissory Note is at least equal to the number and nominal value of sixty-four thousand one hundred forty-nine (64,149) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

- we have no further comment to make on the value of the First Promissory Note and the Second Promissory Note."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the extraordinary general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allot forty-eight thousand one hundred ninety-six (48,196) fully paid-up additional shares with a nominal of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, to the prenamed Cable & Wireless Global Holding Limited, and to issue and allot sixty-four thousand one hundred forty-nine (64,149) fully paid-up additional shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, to the prenamed Cable & Wireless Global Holding Limited.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

“The capital is set at four billion one hundred seventeen million seven hundred seventy-three thousand (GBP 4,117,773,000.-) represented by four million one hundred seventeen thousand seven hundred seventy-three (4,117,773) shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 129,616,383.04.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63922, constituée selon acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire, résident alors à Luxembourg, en date du 30 mars 1998, publié au Mémorial C sous le numéro 473 du 29 juin 1998 (ciaprès définie comme la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 27 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 939 du 5 mai 2009.

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par M. Michael MBAYI, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire Mlle Coralie PAUWELS, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur M. François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes ont constitué les membres du bureau de l'assemblée.

Conformément à la liste de présence, qui restera attachée au présent procès-verbal, les membres du bureau de l'assemblée ont confirmé que tous les associés détenant la totalité des parts sociales dans la Société sont présents ou représentés. Tous les associés reconnaissent avoir été dûment convoqués et, dans la mesure du nécessaire, renoncent à toutes publications ou à tous droits ou actions liés à l'absence de convocation en vue d'assister à la présente assemblée.

La liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Le Président a ensuite déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'entière du capital social qui s'élève à quatre milliard cinq millions quatre cent vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 4.005.428.000) représenté par quatre millions cinq mille quatre cent vingt-huit (4.005.428) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, ont été dûment ou légalement représentés à l'assemblée et laquelle peut en conséquence valablement délibérer et décider concernant tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée était le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze millions trois cent quarante-cinq mille Livres Sterling (GBP 112.345.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliard cinq millions quatre cent vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 4.005.428.000.-) représenté par quatre millions cinq mille quatre cent vingt-huit (4.005.428) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, au montant de quatre milliards cent dix-sept millions sept cent soixante-treize mille Livres Sterling (GBP 4.117.773.000.-) représenté par quatre

millions cent dix-sept mille sept cent soixante-treize (4.117.773) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune.

2) Emission de cent douze mille trois cent quarante-cinq (112.345) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3) Souscription et paiement de quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (48,196) parts sociales de la Société, par CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE S.à r.l. par l'apport du Billet à Ordre d'un montant de quarante-huit millions cent quatre-vingt-seize mille Livres Sterling (GBP 48,196,000.-).

4) Souscription et paiement de soixante quatre mille cent quarante-neuf (64,149) parts sociales de la Société, par CABLE & WIRELESS GLOBAL HOLDING LIMITED par l'apport du Billet à Ordre d'un montant de soixante quatre millions cent quarante-neuf mille Livres Sterling (GBP 64,149,000.-).

5) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation du capital social de la Société.

6) Divers.

Puis, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, ayant donné son approbation concernant les propositions précitées du Président, et ayant considéré qu'elle était dûment composée et convoquée, a délibéré et adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze millions trois cent quarante-cinq mille Livres Sterling (GBP 112.345.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliard cinq millions quatre cent vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 4.005.428.000.-) représenté par quatre millions cinq mille quatre cent vingt-huit (4.005.428) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, au montant de quatre milliards cent dix-sept millions sept cent soixante-treize mille Livres Sterling (GBP 4.117.773.000.-) représenté par quatre millions cent dix-sept mille sept cent soixante-treize (4.117.773) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé l'émission par la Société de cent douze mille trois cent quarante-cinq (112.345) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., une société existant valablement en tant que société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72450, dûment représentée par M. François BROUXEL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée signée, a déclaré souscrire aux quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (48.196) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, par l'apport du billet à ordre émis par Cable & Wireless Global Holding Limited d'un montant de quarante-huit millions cent quatre-vingt-seize mille Livres Sterling (GBP 48.196.000.-) (le "Premier Billet à Ordre").

Cable & Wireless Global Holding Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Waterside House, Longshot Lane, GB – RG 12 1XL Berkshire, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 3740694, dûment représenté par M. François BROUXEL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, a déclaré souscrire aux soixante quatre mille cent quarante-neuf (64.149) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, par l'apport du billet à ordre émis par Cable & Wireless Global Holding Limited d'un montant de soixante quatre millions cent quarante-neuf mille Livres Sterling (GBP 64.149.000.-) (le "Second Billet à Ordre").

Une lettre d'évaluation a été émise dans laquelle le Premier Billet à Ordre et le Second Billet à Ordre ont été décrits et évalués.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied described above:

- the value of the First Promissory Note is at least equal to the number and nominal value of forty-eight thousand one hundred ninety-six (48,196) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

- the value of the Second Promissory Note is at least equal to the number and nominal value of sixty-four thousand one hundred forty-nine (64,149) new shares with a nominal value of one thousand British Pounds (GBP 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

- we have no further comment to make on the value of the First Promissory Note and the Second Promissory Note."

soit en français:

“Sur base des procédures de vérification utilisées comme décrit ci-avant:

- la valeur du Premier Billet à Ordre est au moins égale au nombre et au pair comptable des quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (48.196) nouvelles parts sociales ayant un pair comptable de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- la valeur du Second Billet à Ordre est au moins égale au nombre et au pair comptable des soixante quatre mille cent quarante-neuf (64.149) nouvelles parts sociales ayant un pair comptable de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Billet à Ordre.”

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur ce, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'émettre et attribuer quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (48.196) parts sociales intégralement libérées ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, à Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., préqualifiée, et d'émettre et attribuer soixante quatre mille cent quarante-neuf (64.149) parts sociales intégralement libérées ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune, à Cable & Wireless Global Holding Limited, préqualifié.

Troisième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre milliards cent dix-sept millions sept cent soixante-treize mille Livres Sterling (GBP 4.117.773.000.-) représenté par quatre millions cent dix-sept mille sept cent soixante-treize (4.117.773) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Livres Sterling (GBP 1.000.-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatifs au présent acte sont estimés à approximativement à six mille sept cents Euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 129.616.383,04.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michael MBAYI, Coralie PAUWELS, François BROUXEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2010. Relation GRE/2010/3775. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160229/242.

(100184777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ProLogis Italy VIII S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162782/14.

(100187546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis Italy XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162783/14.

(100188045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162749/12.

(100187429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis ITALY XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162784/14.

(100188043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis Netherlands XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162785/14.

(100187593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.
